



accident dentaire dégâts physiques et moraux

Par **chloreline**, le **13/05/2021 à 09:36**

Bonjour suite à une mutilation de 6 dents, u nerf touché, des produits non conventionnel utilisées etc.....je viens de passer 2 ans + de 70 rdv de soins avec douleurs atroces me suis retrouvée avec 11 dents dévitalisées (arrachées depuis) et je vais devoir porter un appareil.....Je suis en attente d une 3eme expertise par mon assurance juridique (qui laisse trainer...) j ai bien compris qu ils agiront uniquement sur remboursement des frais ce que je trouve inimaginable avec ce que je viens de vivre.....la voie de la justice, elle mettrait 5 ans....y a t il moyen d accepter une somme de remboursement de l assurance et en parallème faire une demande à la CCI CRCI (si oui lesquelles des deux svp?) pour tous les autres dommages physiques, moraux etc. Les commisions donnent elles vraiment des indemnisations corrects? ou dois je refaire un dossier complet en refusant somme de l assurance? cordialement